

**Le Maire  
Conseiller départemental  
des Hauts-de-Seine**

**Madame et messieurs les conseillers  
municipaux**

Cabinet du Maire  
Affaire suivie par : Stéphanie LE CALOCH  
Tél : 01 41 13 21 03  
Courriel : stephanie.lecaloch@fontenay-aux-roses.fr  
Objet : votre question écrite du 6 avril 2021

Fontenay-aux-Roses, le 23 avril 2021

Madame, Messieurs,

Dans le cadre du Conseil municipal du 8 avril dernier, vous m'avez adressé une question écrite sur la mise en œuvre de mesures concrètes dans la perspective de la fin de la trêve hivernale du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Sachez tout d'abord que le processus d'expulsion s'étend sur plusieurs années. Les personnes qui aujourd'hui sont menacées d'expulsion à l'issue de la trêve hivernale, ne relèvent pas de situations de fragilité due à la crise sanitaire.

Cette dernière a néanmoins indubitablement exacerbé certaines situations sociales et nous constatons que de nombreux ménages ne sont plus en capacité d'honorer le paiement de leur loyer courant et pourraient à terme se retrouver menacés d'expulsion. C'est donc très en amont qu'il convient de prévenir ces situations.

Face à ce constat, et déjà bien avant le début de la crise sanitaire, je suis intervenu à plusieurs reprises auprès de l'ensemble des bailleurs sociaux pour leur demander la plus grande vigilance sur les situations de fragilité. Ces derniers m'ont assuré de la mise en œuvre d'un accompagnement dès le premier impayé. Des « commissions impayés » ont été mises en place avec les principaux bailleurs, pour échanger sur les difficultés des locataires, et trouver ensemble le meilleur moyen de leur venir en aide.

La ville était également présente lors de la dernière commission des expulsions organisée par la Préfecture. Sur 34 dossiers d'expulsion de locataires fontenaisiens menacés d'expulsion, 24 ont pu être sauvés grâce à la pugnacité des agents du service logement qui ont défendu leur dossier en séance. Sur les 10 locataires restants, une solution a finalement été trouvée depuis pour deux d'entre eux.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été mises en œuvre depuis quelques mois, afin d'améliorer encore la prise en charge de ces situations.

- Madame Antonucci, maire-adjointe en charge de l'habitat et du logement, a mis en place avec le service logement des rendez-vous « prévention des expulsions ». Toute personne menacée d'expulsion est invitée à rencontrer l'élue au logement ainsi qu'un juriste afin de faire le point sur la situation. Chaque rendez-vous permet d'envisager des solutions concrètes en renouant le dialogue avec le bailleur.
- Les agents du service logement ont été formés à la procédure d'expulsion locative, de manière à identifier très en amont les situations à risque.
- Les permanences d'un juriste de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) financées par la ville, ont été doublées.

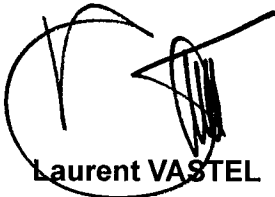
.../...

.../...

Enfin, consciente que la crise ne viendra qu'amplifier les vulnérabilités et dans un souci constant d'amélioration de leur prise en charge, nous avons recruté un travailleur social supplémentaire au CCAS en charge des questions de logement et en particulier des dossiers FSL, ainsi qu'une juriste de l'ADIL au poste de responsable du service logement.

Et nous continuerons de porter l'effort sur l'accompagnement social, en y consacrant une part importante de notre budget.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Laurent VASTEL